HORS-SÉRIE N°10 · HIVER 2026-2027

OFFERT · GOZECO.FR

GOZECO MAG

Le magazine de la rénovation énergétique et des aides

VÉRIFIÉ AU 22 NOVEMBRE 2026

HORS-SÉRIE · LE GUIDE COMPLET

Chauffage, eau chaude *et ventilation*

Remplacer sa chaudière, se chauffer au bois, bien ventiler : ce qui est interdit, ce qui reste aidé, ce qui est obligatoire. Chaque règle reliée à son texte.



Illustration

Remplacer
Fioul, gaz, biomasse : ce qui reste permis et ce qui reste aidé

Le bois
Poêles, inserts, bois sec, ramonage, qualité de l'air

L'eau chaude
Thermodynamique, ballon électrique, réglage à 55 °C

Ventiler
VMC simple ou double flux, monoxyde de carbone

* SAUF EXCEPTIONS PRÉVUES PAR LE DÉCRET (PAGE 6)

Sommaire

Hors-série n°10

CHAUFFAGE, EAU CHAUDE, VENTILATION · HIVER 2026-2027

POUR COMMENCER

03 Édito : isoler, ventiler, puis bien chauffer

04 L'essentiel en 10 chiffres et les règles

05 Quel chauffage pour quel logement ?

LES CHAUDIÈRES

06 Fioul : interdit, encore possible

07 Sortir du fioul : cuve et aides

08 Le gaz en 2026-2027

09 La chaudière biomasse

LE BOIS

10 Poêles et inserts

11 Bien se chauffer au bois

12 Fonds Air Bois et aides au bois

COMPARER · L'EAU CHAUDE

13 La pompe à chaleur, en comparaison

14 Eau chaude : quel appareil ?

15 Légionelles et bons réglages

VENTILER · SÉCURITÉ

16 Ventiler : pourquoi, quand

17 VMC simple ou double flux

18 Entretien et ramonage

19 Le monoxyde de carbone

PILOTER · ET APRÈS ?

20 La régulation pièce par pièce

21 Coûts d'usage : des chiffres datés

22 2027 et 12 points à retenir

23 Sources et méthode



PAGE 13

Pompe à chaleur, biomasse ou gaz : ce qui reste aidé



PAGE 17

VMC simple ou double flux : choisir et entretenir



PAGE 18

Entretien et ramonage : ce qui est obligatoire

GOZECO MAG · HORS-SÉRIE N°10

Magazine d'information gratuit édité par GOZECO, média privé — www.gozeco.fr. GOZECO met aussi en relation avec des professionnels partenaires. Ce n'est pas un service public : il ne verse aucune aide, n'instruit aucun dossier ; ce guide ne présente aucune offre commerciale. Vérifié au 22/11/2026 (sources page 23).

AVERTISSEMENT

Contenu pédagogique et général, pas un conseil personnalisé : pour votre cas, voyez France Rénov' (0 808 800 700) et un professionnel qualifié. Aucun montant n'est garanti ; les exemples chiffrés sont théoriques. Les renvois [1] désignent les sources de la page 23.

RÉALISÉ AVEC L'IA

Magazine réalisé avec l'aide d'une intelligence artificielle : textes rédigés et images créées avec l'IA, à partir des sources publiques de la page 23. Une erreur reste possible : signalez-la à contact@gozeco.fr, nous corrigerons. Images d'illustration : ni logements, ni appareils, ni chantiers réels.



Illustration

ÉDITO

Isoler, ventiler, *puis bien chauffer*

Changer de chaudière, installer un poêle, poser une VMC : les règles ont beaucoup bougé. Depuis le 1er juillet 2022, une chaudière au fioul neuve ne peut plus être installée, même en remplacement, sauf exceptions[1]. Le gaz reste permis dans les logements existants, mais une chaudière fossile est facturée avec une TVA à 20 % et n'est plus aidée par MaPrimeRénov' ni par une fiche CEE[5][10][19].

MaPrimeRénov' par geste s'est recentré. Plus de chaudière biomasse pour les demandes déposées depuis le 1er janvier 2026 ; plus de poêle, d'insert, de chauffe-eau thermodynamique ni de VMC double flux depuis le 1er septembre 2026[12][13]. Les primes CEE prennent une partie du relais, avec des Coups de pouce revus le 16 novembre 2026[15].

Ce hors-série fait le point équipement par équipement : ce qui est interdit, ce qui reste aidé, ce qui est obligatoire (entretien, ramonage, aération) et ce qui change en 2027. La pompe à chaleur a son propre guide, notre hors-série n°1 : ici, elle n'apparaît qu'en comparaison.

Les primes CEE n'ont pas de montant fixe : elles dépendent de l'offre de chaque fournisseur[17]. Aucun montant de ce guide n'est garanti.

— La rédaction GOZECO

NOTRE MÉTHODE

- ✓ Textes publics d'abord : Légifrance, Anah, ADEME, Service-Public, Santé publique France.
- ✓ Chaque chiffre porte un renvoi vers sa source datée.
- ✓ Contradictions signalées, jamais lissées.
- ✓ Les coûts d'usage sont donnés avec leur année.

« Il est généralement plus efficace de commencer par isoler et ventiler votre logement »

Service-Public[47]

REPÈRES

L'essentiel *en 10 chiffres*

Ce qu'il faut savoir avant de changer de chauffage, d'eau chaude ou de ventilation. Règles en vigueur au 22 novembre 2026.

300 g — **Seuil depuis le 01/07/2022**
De CO_2 équivalent par kWh : il exclut les chaudières fioul neuves, même en remplacement [1].

1 200 € — **Dépose d'une cuve à fioul**
MaPrimeRénov' Bleu ; 800 € Jaune, 400 € Violet ; dépense retenue de 4 000 € au plus [10].

23 % — **Bois bûche bien sec**
Humidité inférieure à ce seuil, selon l'ADEME [26].

12 mois — **Poêle ou insert**
Entretien et ramonage au moins tous les 12 mois, depuis le 01/10/2023 [24].

3 000 — **Intoxications au CO**
Environ, chaque année en France ; une centaine de personnes en meurent [40].

20 % — **TVA d'une chaudière fossile**
Gaz compris, pour la fourniture ou la pose, depuis le 01/03/2025 [5].

× 5 — **Coup de pouce biomasse**
Coefficient pour les ménages très modestes et « autres ménages » (3 en précarité) si la chaudière remplace charbon, fioul ou gaz [15].

58 % — **Particules fines $PM_{2,5}$**
Part du chauffage au bois domestique dans les émissions annuelles en France (ADEME, d'après le CITEPA, 2025) [28].

55 °C — **Eau chaude**
La consigne recommandée par l'ADEME pour un chauffe-eau [32][33].

2030 — **Régulation par pièce**
Exigée dans les bâtiments existants si c'est réalisable ; dès 2027 dans le neuf [43].

RÈGLES PRISES EN COMPTE DANS CE NUMÉRO

01/07/2022	Chaudières fioul et charbon neuves exclues (seuil de 300 g) [1].
01/10/2023	Entretien et ramonage des appareils au bois tous les 12 mois au moins [24].
01/01/2025	Droit européen : plus d'incitation financière aux chaudières fossiles [4].
09/01/2025	Plan de protection de l'atmosphère d'Île-de-France [31].
01/03/2025	TVA à 20 % pour les chaudières fossiles [5].
01/01/2026	MaPrimeRénov' par geste : fin des chaudières biomasse [12].
01/09/2026	Fin de MaPrimeRénov' par geste pour poêles, inserts, chauffe-eau thermodynamiques et VMC double flux [13].
16/11/2026	Nouveaux coefficients des Coups de pouce CEE [15].
01/01/2027	Gaz exclu des logements neufs ; régulation par pièce dans le neuf [2][43].
01/01/2027	Fin de la bonification CEE du chauffe-eau thermodynamique (engagement) [16].
01/10/2027	Fiche CEE des poêles et inserts abrogée [19].
01/01/2030	Régulation par pièce dans les bâtiments existants, si réalisable [43].

En vert : étape à venir, déjà publiée. Les textes utilisés sont ceux en vigueur au 22/11/2026 (versions détaillées page 23). Le projet de budget 2027, non adopté, est présenté page 22.

SOURCES : VOIR PAGE 23

CHOISIR

Quel chauffage *pour quel logement ?*

Il n'y a pas de bon chauffage dans l'absolu : il y a un logement, son isolation, sa ventilation, ses émetteurs. Ce tableau ne classe pas les solutions ; il dit ce que permettent et aident les textes au 22/11/2026.

ÉQUIPEMENT	INSTALLER DANS L'EXISTANT	AIDES NATIONALES 2026	TVA · ENTRETIEN
Chaudière fioul ou charbon	✕ **Interdite** sauf exceptions (p. 6)	Dépose de la cuve seulement MaPrimeRénov' (p. 7)	— Entretien annuel
Chaudière gaz même à condensation	✓ **Permise** exclue du neuf en 2027	Aucune : ni MaPrimeRénov', ni fiche CEE (p. 8)	20 % Entretien annuel
Chaudière biomasse bûches, granulés	✓ **Permise** critères de performance	Prime CEE + Coup de pouce si elle remplace du fossile (p. 9)	5,5 % sous critères Annuel + ramonage
Poêle, insert bûches, granulés	✓ **Permis** règles locales possibles (p. 11)	Prime CEE ; Coup de pouce si charbon remplacé ; aides locales	5,5 % sous critères Tous les 12 mois
Pompe à chaleur air/eau, géothermie	✓ **Permise** voir le hors-série n°1	MaPrimeRénov' + prime CEE + Coup de pouce (p. 13)	5,5 % Tous les 2 ans
Réseau de chaleur raccordement	✓ **Si le réseau existe** dans votre rue	MaPrimeRénov' par geste + Coup de pouce	— —

Schéma GOZECO, sans classement. Interdiction : décret n° 2022-8[1] ; aides : guide de l'Anah, arrêté du 05/11/2026 et fiches CEE[10][15][17][19] ; TVA[5][6][8] ; entretien[22][23][24]. « — » : non traité dans ce guide.

1. ISOLER ET VENTILER D'ABORD

Service-Public le rappelle : il est « généralement plus efficace de commencer par isoler et ventiler » avant de changer le chauffage et l'eau chaude[47]. Un logement qui perd moins de chaleur demande un appareil moins puissant.

2. REGARDER L'ÉTIQUETTE CLIMAT

Dans le DPE, le niveau d'émissions « dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.) »[45]. Le coefficient de l'électricité passe de 1,9 à 1,7 au 01/01/2027[46] : voir notre hors-série n°7.

3. COMPARER AVEC UN CONSEILLER

France Rénov' est le service public de conseil, gratuit : 0 808 800 700[49]. L'ADEME propose aussi un simulateur public de l'empreinte carbone du chauffage, « Simulateur Impact CO_2 »[26].

CE QUE CE TABLEAU NE DIT PAS

Il ne compare ni prix ni rendements : les seuls coûts d'usage publiés par l'ADEME datent des prix de l'énergie de 2022 (page 21), et aucun comparatif public de 2026 n'a été trouvé[28]. Les montants des primes CEE dépendent de l'offre de chaque fournisseur[17].

LES CHAUDIÈRES

Fioul : ce qui est interdit, *ce qui reste possible*

Depuis le 1er juillet 2022, un équipement de chauffage ou d'eau chaude neuf, « y compris en remplacement d'un équipement existant », doit émettre moins de 300 g de CO_2 équivalent par kWh[1]. Le texte ne nomme pas le fioul : c'est ce seuil qui l'exclut.

INTERDIT

- ✗ Installer une chaudière fioul ou charbon neuve, y compris pour remplacer l'ancienne[1].
- ✗ Sans note justifiant une exception (ci-dessous)[1].

TOUJOURS POSSIBLE

- ✓ Garder, entretenir et réparer une chaudière existante : le décret vise l'installation d'un équipement neuf (notre lecture)[1].
- ✓ Installer un équipement sous le seuil : gaz, biomasse, électricité, solaire, géothermie, réseau de chaleur[1].



Illustration

TEXTE MODIFIÉ EN 2026

L'article R. 171-13 a été retouché par le décret n° 2026-863 (en vigueur depuis le 14/09/2026) ; le seuil de 300 g reste le même[2].

Les exceptions et cas particuliers

Appareil de secours	« Cette disposition ne s'applique pas aux équipements utilisés en secours »[1].
Impossibilité technique ou juridique	Dans l'existant : servitudes, règles du droit des sols ou du droit de propriété[1].
Pas de réseau	Absence de raccordement possible à un réseau de chaleur ou de gaz, quand une solution conforme imposerait de renforcer le réseau électrique public[1].
Biocombustible liquide	Permis s'il respecte le seuil de 300 g, selon la notice du décret[1].

LA NOTE À CONSERVER

L'exception se justifie par une note d'un professionnel du chauffage ou d'un auditeur qualifié. « Cette note est conservée pendant toute la durée de vie de l'équipement concerné »[1].

SOURCES EN DÉSACCORD : « INTERDITE EN 2022 » ?

On lit souvent que « le fioul est interdit ». Le texte interdit d'installer une chaudière neuve sous ce seuil, pas d'utiliser celle qui existe ; et il ne prévoit pas d'obligation de la remplacer[1]. Le biofioul ? Aujourd'hui, seul compte le seuil de 300 g[1]. Le Gouvernement a annoncé le 15/10/2026 que l'interdiction serait « élargie aux chaudières bio-fioul », textes attendus « avant le 1er mars 2027 » : annoncé, pas encore en vigueur[3].

Remplacer une chaudière fioul : notre page

Les solutions de remplacement, les aides et la dépose de cuve, mises à jour.

gozeco.fr/remplacer-chaudiere-fioul

LES CHAUDIÈRES

Sortir du fioul : *la cuve et les aides*

Remplacer une chaudière fioul, c'est aussi se débarrasser d'une cuve. Sa dépose fait partie des rares gestes encore aidés par MaPrimeRénov' par geste[10].

Les aides nationales selon la solution, au 22/11/2026

Solution	MaPrimeRénov' par geste (Bleu · Jaune · Violet)	Coup de pouce CEE (coefficient)	TVA
PAC air/eau	5 000 € · 4 000 € · 3 000 € ; dépense retenue 12 000 € au plus[10][11]	5 · 3 · 5, modèle agréé[15][18]	5,5 %[6]
PAC géothermique	11 000 € · 9 000 € · 6 000 € ; 18 000 € au plus[10][11]	5 · 3 · 5, modèle agréé[15][18]	5,5 %[6]
Chaudière biomasse	**Non, depuis le 01/01/2026**[12]	5 · 3 · 5[15]	5,5 %[8]
Réseau de chaleur	Oui, raccordement[10]	Oui (fiche BAR-TH-137)[17]	—
Chaudière gaz	**Non**[10]	**Non, aucune fiche**[19]	20 %[5]
Dépose de la cuve	1 200 € · 800 € · 400 € ; dépense retenue 4 000 € au plus[10]	—	—

Revenus Rose : non éligibles à MaPrimeRénov' par geste[10]. Coefficients du Coup de pouce dans l'ordre : ménages très modestes · autres ménages en précarité énergétique · autres ménages ; ils multiplient un volume de certificats, pas un montant en euros[15].

La dépose de cuve

- ✓ L'entreprise doit « vidanger, la dégazer et la nettoyer », puis remettre un certificat d'inertage[10].
- ✓ Cuves concernées : aériennes en plein air, au rez-de-chaussée ou au sous-sol d'un bâtiment, ou enterrées[10].
- ✓ Ménages Bleu, Jaune ou Violet ; entreprise RGE ; demande avant les travaux[10].

LOGEMENT DE 2 ANS SEULEMENT

En principe, MaPrimeRénov' exige un logement construit depuis au moins 15 ans en métropole. Exception : plus de 2 ans si une PAC ou un raccordement à un réseau de chaleur s'accompagne de la dépose d'une cuve à fioul[11].

Les règles qui font perdre une aide

- ✗ Signer le devis avant d'accepter l'offre de prime CEE[20].
- ✗ Oublier la dépose de l'ancienne chaudière sur la preuve de réalisation : elle doit y figurer pour le Coup de pouce[15].
- ✗ Commencer les travaux avant l'accusé de réception de l'Anah[10].

PANNE EN PLEIN HIVER

Du 1er octobre au 30 avril, en cas de panne, l'Anah admet que l'équipement soit installé d'abord : 2 mois pour déposer le dossier, avec une attestation sur l'honneur[10].

SOURCES EN DÉSACCORD : 2 ANS OU 15 ANS ?

La fiche Service-Public réduit l'ancienneté à 2 ans pour toute installation de PAC[14]. Le décret et le guide de l'Anah la réservent au remplacement d'une chaudière fioul avec dépose de la cuve[10][11]. Nous suivons le décret. MaPrimeRénov' et la prime CEE additionnées ne peuvent dépasser 90 %, 75 % ou 60 % de la dépense retenue (Bleu, Jaune, Violet)[10].

Coup de pouce Chauffage : notre page

Les conditions, les coefficients depuis le 16/11/2026 et les pièges à éviter, mis à jour.

gozeco.fr/coup-de-pouce-chauffage

LES CHAUDIÈRES

Le gaz *en 2026-2027*

Une chaudière gaz respecte le seuil de 300 g : on peut encore l'installer ou la remplacer dans un logement existant[1]. Mais elle ne reçoit plus d'aide nationale et elle est exclue des logements neufs à partir de 2027[2].

DEPUIS LE 01/01/2024

Plus de prime CEE

Fiche BAR-TH-106 abrogée : plus aucune fiche CEE de chauffage « fossile » dans le résidentiel[19].

DEPUIS LE 01/01/2025

Droit européen

« Les États membres ne fournissent aucune incitation financière pour l'installation de chaudières autonomes utilisant des combustibles fossiles » (art. 17 §15)[4]. MaPrimeRénov' rénovation d'ampleur ne finance plus les chaudières gaz[10].

DEPUIS LE 01/03/2025

TVA à 20 %

Fourniture ou pose d'une chaudière fossile, même à condensation ou « très haute performance ». L'entretien reste à 10 %, selon impots.gouv.fr[5][7].

DEPUIS LE 01/09/2026

MaPrimeRénov' : décarboné seulement

Par geste, « seule l'installation d'un mode de chauffage décarboné (n'utilisant ni fioul ni gaz) est financée ». En maison, la rénovation d'ampleur ne permet plus de « maintenir ou de renouveler une chaudière au gaz »[10].

AU 01/01/2027

Gaz exclu du neuf

Permis de construire ou déclaration préalable déposés à partir de cette date : seuil de 79 g de CO_2 équivalent par kWh, que le gaz ne respecte pas. Exceptions, sous conditions : réseau de chaleur ou de froid, secours, certaines extensions sans nouvel équipement de chauffage (moins de 150 m² ou de 30 % de la surface existante)[2].



Illustration

AVANT DE SIGNER

Un devis de chaudière gaz qui annonce MaPrimeRénov', une prime CEE ou une TVA à 5,5 % ne correspond pas aux textes en vigueur[5][10][19]. Entretien : chaque année civile (page 18)[22].

SOURCES EN DÉSACCORD : 2040, UNE INTERDICTION ?

La directive européenne parle d'une « élimination complète des chaudières à combustibles fossiles d'ici à 2040 » dans les plans nationaux[4]. C'est un objectif de planification, pas une interdiction d'utiliser sa chaudière. Nous n'avons trouvé aucune interdiction des chaudières gaz dans l'existant.

UNE PRIME À LA SORTIE DU GAZ ANNONCÉE ANNONCÉ

Le 15/10/2026, le Gouvernement a annoncé une « prime pour la sortie du gaz jusqu'à 1000 euros » pour les particuliers des « zones de sortie du gaz » de 109 territoires d'électrification, « d'ici mars 2027 » une fois ces zones déterminées[3]. Textes non publiés au 22/11/2026 : rien n'est en vigueur.

Chaudières gaz et constructions neuves : notre page

Ce que change 2027 pour le neuf, et ce qui reste possible dans l'existant.

gozeco.fr/chaudieres-gaz-constructions-neuves

LES CHAUDIÈRES

La chaudière *biomasse*

Une chaudière à bûches, à granulés ou à plaquettes chauffe toute la maison par un circuit d'eau. Elle n'a plus de MaPrimeRénov' par geste, mais garde une prime CEE, un Coup de pouce et une TVA réduite[8][12][15][19].

Ce qui reste, au 22/11/2026

MaPrimeRénov' par geste	**Non, pour les demandes déposées depuis le 01/01/2026**[12]
Prime CEE	Fiche BAR-TH-113, maisons existantes, opérations engagées jusqu'au 31/12/2030[19]
Coup de pouce	Coefficient 5 · 3 · 5 si elle remplace une chaudière individuelle au charbon, au fioul ou au gaz[15]
TVA	5,5 % pour une chaudière bois de 300 kW au plus, sous critères d'efficacité et d'émissions[8]
Entretien	Chaque année civile, plus le ramonage (page 18)[22][24]

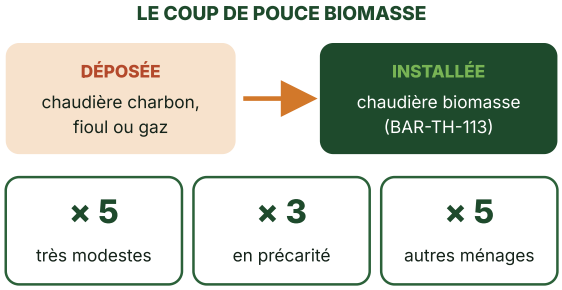

Schéma GOZECO d'après l'arrêté du 05/11/2026, en vigueur le 16/11/2026[15]. Le coefficient multiplie un volume de certificats, pas un montant en euros.

Les critères techniques

- Efficacité saisonnière d'au moins 77 % jusqu'à 20 kW, 79 % au-delà : pour la prime CEE comme pour la TVA[8][19].
- Silo d'au moins 225 litres ou ballon tampon, selon la fiche CEE[19].
- Émissions plafonnées pour la TVA : particules à 30 mg/Nm³ au plus en alimentation automatique[8].
- Pose par une entreprise RGE[19].

COMBIEN COÛTE L'APPAREIL ?

L'ADEME reprend une fourchette de 3 100 à 18 000 € HT pour une chaudière à granulés : prix 2024, avec livraison, hors pose (source Observ'ER, 2025)[28]. Votre devis peut être très différent.

SOURCES EN DÉSACCORD : 1ER JANVIER OU 1ER SEPTEMBRE 2026 ?

Le décret n° 2026-822 a supprimé au 01/09/2026 les forfaits des équipements « indépendants » au bois : les poêles et les inserts[13]. Les chaudières biomasse étaient déjà sorties : l'arrêté du 08/09/2025 supprimait leurs forfaits au 01/01/2026, et le tableau de l'arrêté du 12/06/2026, applicable aux demandes déposées depuis cette date, ne les contient plus[12]. Certaines lectures, dont une version antérieure de notre hors-série n°3 (corrigée le 22/11/2026), citaient le 01/09/2026 : nous retenons le 1er janvier 2026.

DANS UNE MAISON NEUVE

« Un chauffage principal au bois doit obligatoirement être équipé d'une régulation », rappelle l'ADEME dans son encadré sur la construction neuve[28]. La régulation est détaillée page 20.

LE BOIS

Poêles et *inserts*

Un poêle ou un insert récent chauffe bien mieux qu'une cheminée ouverte, où « 90 % de l'énergie fournie est perdue »[28]. Depuis le 1er septembre 2026, ces appareils n'ont plus de MaPrimeRénov' par geste[13].

260 fois
moins de particules fines pour un poêle à granulés récent (d'après 2012) que pour un foyer ouvert, à chaleur égale ; et 9 fois moins de bois[27].

25 fois
moins de particules fines pour un poêle à bûches récent (d'après 2015) que pour un foyer ouvert ; et 8 fois moins de bois[28].

10 %
rendement moyen d'une cheminée ouverte selon l'ADEME : la combustion y est très incomplète[28].

Les aides, au 22/11/2026

MaPrimeRénov'	**Non, depuis le 01/09/2026**[13]
Prime CEE	Fiche BAR-TH-112, maisons existantes, abrogée au 01/10/2027[19]
Coup de pouce	5 · 3 · 4, **seulement** si l'appareil remplace un chauffage fonctionnant principalement au charbon[15]
TVA	5,5 % sous critères d'efficacité et d'émissions[8]
Aide locale	Fonds Air Bois dans certains territoires (page 12)[10]

Remplacer une chaudière fioul ou gaz par un poêle n'ouvre donc pas ce Coup de pouce[15].

Les seuils de performance

Critère	Bûches	Granulés
Prime CEE : efficacité saisonnière[19]	≥ 66 %	≥ 80 %
TVA et guide de l'Anah[8][10]	≥ 65 %	≥ 79 %
Particules, CEE et TVA[8][19]	≤ 40 mg/Nm³	≤ 20 mg/Nm³

Pour la TVA, le seuil des granulés vaut aussi pour les plaquettes[8].

FLAMME VERTE

« Le label de qualité des appareils de chauffage au bois », selon l'ADEME[28] : un label de la profession, pas un label de l'État. Pour la prime CEE, il vaut preuve des émissions[19].

POUR TOUCHER UNE AIDE

« Vous devez nécessairement faire installer un appareil labellisé Flamme Verte ou qui a des performances équivalentes, par un professionnel RGE »[26].

PRIX 2024, HORS POSE

Poêle à bûches 2 300 à 6 100 € HT ; poêle à granulés 2 700 à 7 000 € ; insert ou foyer fermé 1 950 à 7 100 € (Observ'ER, repris par l'ADEME)[28].

SOURCES EN DÉSACCORD : 66 % OU 65 %, ET COMBIEN D'ÉTOILES ?

La fiche CEE exige 66 % et 80 %, la TVA et le guide de l'Anah 65 % et 79 %[8][10][19] : vérifiez le seuil de chaque aide sur la fiche technique. D'anciens textes CEE citaient un nombre d'étoiles Flamme Verte ; la fiche actuelle parle du « label Flamme verte » sans en préciser[19]. Parmi les textes lus, seul le plan d'Île-de-France cite « 5 étoiles » (page 11)[31]. Sur une page de l'ADEME, un poêle à bûches récent date « d'avant 2015 » puis « d'après 2015 » ; son guide dit « d'après 2015 », que nous retenons[26][28].

LE BOIS

Bien se chauffer *au bois*

7,5 millions de foyers se chauffent au bois[26]. Le chauffage au bois domestique est aussi responsable de 58 % des émissions annuelles de particules fines $PM_{2,5}$ en France, selon l'ADEME d'après le CITEPA (2025)[28]. Le combustible et l'usage changent tout.

HUMIDITÉ MAXIMALE CONSEILLÉE PAR L'ADEME, SELON LE COMBUSTIBLE

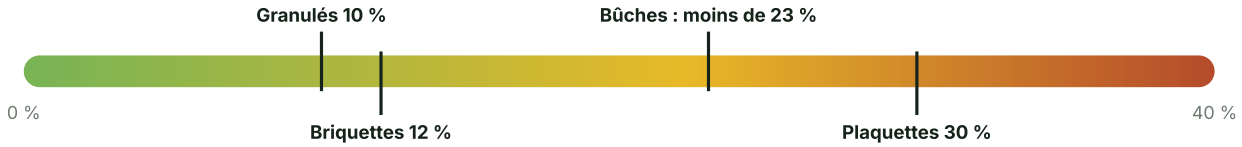

Bûches : laisser sécher 18 mois minimum après la coupe ; jamais de bois traité.

Un bois bien sec améliore le rendement « jusqu'à 25 % » et émet « jusqu'à 6 fois » moins de particules.

Schéma GOZECO d'après l'ADEME[26][27]. Seuils de bûches : moins de 23 % ; autres combustibles : valeurs indiquées par l'ADEME.

Les zones de plans de protection de l'atmosphère

Dans ces zones, le préfet doit viser une baisse de 50 % des particules fines $PM_{2,5}$ issues du bois en 2030 par rapport à 2020[30]. Chaque plan fixe ses propres règles.

L'exemple de l'Île-de-France (09/01/2025)

- **Zone sensible hors Paris** : « l'utilisation des foyers ouverts est interdite, sauf pour une utilisation en chauffage d'appoint ou à des fins d'agrément » ; tout nouvel appareil doit être performant (rendement d'au moins 70 % et CO de 0,12 % au plus, ou Flamme Verte 5 étoiles)[31].
- **Paris** : la biomasse solide est interdite comme combustible, sauf exceptions (appoint, agrément, appareils très faiblement émetteurs)[31].
- **Toute la région** : feux d'appoint et d'agrément interdits quand les PM_{10} dépassent 50 µg/m³ en moyenne journalière[31].

LES BONS GESTES DE L'ADEME

- ☑ Bûches à moins de 23 % d'humidité, séchées 18 mois au moins[26].
- ☑ Jamais de bois traité[26][27].
- ☑ Un ramonage par un professionnel : les « bûches de ramonage » ne le remplacent pas[26].
- ☑ Deux ramonages par an conseillés au-delà de 6 m³ de bûches ou 2,5 t de granulés (page 18)[25].

AILLEURS QU'EN ÎLE-DE-FRANCE

D'autres plans de protection de l'atmosphère existent, chacun avec ses propres règles, que nous n'avons pas relues pour ce guide. Renseignez-vous auprès de votre préfecture ou de l'observatoire régional de la qualité de l'air (Atmo).

SOURCES EN DÉSACCORD : FOYERS OUVERTS INTERDITS EN ÎLE-DE-FRANCE ?

Il n'y a pas d'interdiction totale : hors Paris, l'usage d'appoint ou d'agrément reste permis, sauf pendant les pics de pollution[31]. À Paris, le principe est l'interdiction de la biomasse solide, avec des exceptions[31].

LE BOIS

Fonds Air Bois *et aides au bois*

Le Fonds Air Bois n'est pas une aide nationale : il est « proposé par certaines collectivités, en collaboration ou non avec l'ADEME »[29]. L'Anah évoque « une aide du Fonds Air Bois allant jusqu'à 3 000 € »[10] ; le montant réel est fixé localement.

Le Fonds Air Bois en bref

- ✓ Pour remplacer une cheminée ouverte ou un appareil au bois ancien par un appareil performant[10][29].
- ✓ Appareil ancien : installé avant 2002 selon l'Anah ; « antérieur à 2002 ou 2005 (suivant les territoires) » selon l'ADEME[10][26].
- ✓ Nouvel appareil Flamme Verte ou équivalent, posé par un professionnel RGE[26].
- ✓ Seulement dans certains territoires : demandez au conseiller France Rénov' de votre secteur (0 808 800 700)[49].

CE QUI NE SE CUMULE PLUS

Depuis le 01/09/2026, MaPrimeRénov' par geste ne finance plus les poêles et inserts[13] ; depuis le 01/01/2026, plus les chaudières biomasse[12]. Le Fonds Air Bois ne se complète donc plus par MaPrimeRénov' par geste.

Les aides au bois, côte à côte

	Poêle, insert	Chaudière biomasse
MaPrimeRénov'	**Non (01/09/2026)**[13]	**Non (01/01/2026)**[12]
Fiche CEE	BAR-TH-112, abrogée au 01/10/2027[19]	BAR-TH-113, engagée jusqu'au 31/12/2030[19]
Coup de pouce	5 · 3 · 4 si charbon remplacé[15]	5 · 3 · 5 si charbon, fioul ou gaz remplacé[15]
TVA 5,5 %	Efficacité ≥ 65 % ou 79 %[8]	Efficacité ≥ 77 % ou 79 %[8]
Aide locale	Fonds Air Bois, selon le territoire[10]	Fonds Air Bois, selon le territoire[10]

Coefficients : ménages très modestes · autres ménages en précarité énergétique · autres ménages. La fiche BAR-TH-112 est abrogée « à compter du 1er octobre 2027 »[19].

LA PRIME CEE, MODE D'EMPLOI

1. Avant le devis. Acceptez l'offre de prime « avant toute signature de devis » : un devis signé avant peut faire perdre la prime[20].

2. Comparez. Il n'y a plus de montant fixe ni de montant minimum : chaque fournisseur fixe son offre[15][17].

3. Gardez les preuves. Pour le Coup de pouce, la dépose de l'ancien équipement figure sur la preuve de réalisation[15].

SOURCES EN DÉSACCORD : LE CUMUL AVEC MAPRIMERÉNOV'

La page de l'ADEME sur le Fonds Air Bois (publiée le 12/12/2025) écrit encore : « MaPrimeRénov' peut être demandée en complément du Fonds Air Bois »[29]. C'est périmé depuis le décret n° 2026-822 et le guide de l'Anah de septembre 2026[10][13]. Sur l'année des appareils remplacés, 2002 ou 2005, c'est le règlement local qui tranche.

Fonds Air Bois : notre page

Les conditions, les territoires et les pièges, mis à jour. Aucun montant n'est garanti.

gozeco.fr/fonds-air-bois

COMPARER

La pompe à chaleur, *en comparaison*

La pompe à chaleur a son propre guide : notre hors-série n°1. Ici, une seule question : face à une chaudière biomasse ou gaz, qu'est-ce qui reste aidé et qu'est-ce qui est obligatoire ?

	PAC air/eau ou géothermique	Chaudière biomasse	Chaudière gaz
MaPrimeRénov' par geste	Oui : 5 000 / 4 000 / 3 000 € (air/eau) ; 11 000 / 9 000 / 6 000 € (géothermie)[10][11]	Non[12]	Non[10]
Coup de pouce	5 · 3 · 5, modèle agréé depuis le 01/09/2026[15][18]	5 · 3 · 5[15]	Non[19]
Condition du Coup de pouce	Remplacer une chaudière individuelle au charbon, au fioul ou au gaz[15] ; « autre qu'à condensation », selon la page du ministère[17]		—
TVA	5,5 %[6]	5,5 % sous critères[8]	20 %[5]
Entretien obligatoire	Au moins tous les 2 ans[23]	Chaque année civile + ramonage[22][24]	Chaque année civile[22]
Logement neuf (2027)	Possible	Possible	Exclu[2]

MaPrimeRénov' : revenus Bleu / Jaune / Violet ; Rose non éligible ; dépense retenue de 12 000 € (air/eau) ou 18 000 € (géothermie) au plus[10]. Coefficients : très modestes · précarité énergétique · autres ménages. La PAC air/air n'est pas éligible à MaPrimeRénov' par geste[10].



Illustration

LE DPE

Le coefficient de l'électricité passe de 1,9 à 1,7 au 01/01/2027[46]. L'étiquette climat dépend surtout de l'énergie utilisée (page 5)[45] : détails dans notre hors-série n°7.

BUDGET 2027

NON ADOPTÉ

Le projet de loi de finances prévoit que les travaux de décarbonation, « notamment les pompes à chaleur », soient « uniquement financés par les certificats d'économie d'énergie »[48]. Au 21/11/2026, il n'est pas adopté : rejeté en première lecture à l'Assemblée, transmis au Sénat le 19/11, en séance du 23/11 au 09/12/2026[48].

CE QUE LE HORS-SÉRIE N°1 DÉTAILLE

- COP, efficacité saisonnière, étiquette ;
- dimensionnement, bruit, urbanisme ;
- conditions complètes de MaPrimeRénov' et du Coup de pouce ;
- entretien, fluide frigorigène, règles de 2027.

Pompe à chaleur : notre guide en ligne

Choisir, faire installer, financer et entretenir une PAC, mis à jour.

gozeco.fr/pompe-a-chaleur-guide

L'EAU CHAUDE

Eau chaude : *quel appareil ?*

Chauffe-eau thermodynamique, ballon électrique, chauffe-eau solaire ou pompe à chaleur hybride : quatre façons de produire l'eau chaude, quatre régimes d'aide très différents en 2026.

Le chauffe-eau thermodynamique (CET)

Une pompe à chaleur dédiée et un ballon de 150 à 300 litres ; elle capte la chaleur de l'air intérieur, extérieur ou extrait par la VMC[32]. L'ADEME annonce des économies « jusqu'à 70 % » par rapport à un chauffe-eau classique[32].

MaPrimeRénov'	**Non, pour les demandes déposées depuis le 01/09/2026**[13]
Prime CEE	Fiche BAR-TH-148 : efficacité ≥ 95 %, 100 % ou 110 % selon la taille ; RGE ; opérations engagées avant le 01/01/2031 ; non cumulable avec une prime PAC air/eau ou eau/eau[19]
Bonification	Coefficient 7 (ménages très modestes) ou 4 (autres ménages), pour les opérations engagées avant le 01/01/2027, sans équipement fossile conservé ou installé pour l'eau chaude, en métropole seulement[16]
TVA	5,5 % avec les mêmes seuils d'efficacité[8]

POINTS DE VIGILANCE

Performance en baisse par temps froid ; pièce d'au moins 20 m² ; pas de local exposé à la température extérieure ; ventilateur parfois bruyant ; ne pas surdimensionner[32].



Illustration

BALLON ÉLECTRIQUE

Nous n'avons trouvé ni forfait MaPrimeRénov' ni fiche CEE pour un simple ballon à résistance[10][19]. Réglage conseillé : 55 °C ; programmation possible en heures creuses[33].

CHAUFFE-EAU SOLAIRE

Plus de MaPrimeRénov' par geste en métropole depuis le 01/09/2026 ; fiche BAR-TH-101, bonifiée 5 · 3 · 4 pour les opérations engagées avant le 01/01/2027[13][16]. Tout le détail : hors-série n°8.

PAC HYBRIDE

PAC et chaudière associées. Fiche BAR-TH-159 (efficacité ≥ 111 %), abrogée au 01/04/2028 ; pas de Coup de pouce[19]. Absente de la liste MaPrimeRénov' par geste[10]. Vérifiez le taux de TVA du devis.

SOURCES EN DÉSACCORD : « JUSQU'AU 31/12/2026 » ET « 3 FOIS MOINS »

La bonification du CET vaut pour les opérations « engagées avant le 1er janvier 2027 » : c'est la date d'engagement (le devis signé) qui compte, pas la fin des travaux[16]. Ses coefficients sont 7 et 4, à ne pas confondre avec le 5 · 3 · 4 du solaire[16]. La même page de l'ADEME annonce aussi « 3 fois moins d'énergie » : nous gardons une seule formule[32].

Chauffe-eau thermodynamique : notre page

Fonctionnement, conditions de la prime CEE et de sa bonification, mises à jour.

gozeco.fr/ballon-thermodynamique

L'EAU CHAUDE

Légionelles *et bons réglages*

Trop chaude, l'eau brûle ; pas assez, elle favorise les légionelles. Un texte de 1978 fixe des seuils pour les installations des bâtiments d'habitation ; pour un particulier, l'ADEME recommande une consigne de 55 °C[33][34].

LES TROIS REPÈRES



Schéma GOZECO d'après l'arrêté du 23/06/1978, art. 36, et l'ADEME[33][34].

Ce que dit l'arrêté de 1978

- **Contre les brûlures** : « la température maximale de l'eau chaude sanitaire est fixée à 50 °C aux points de puisage » des pièces destinées à la toilette, et à 60 °C dans les autres pièces[34].
- **Contre les légionelles** : quand le volume de stockage atteint 400 litres ou plus, l'eau doit « être en permanence à une température supérieure ou égale à 55 °C à la sortie des équipements », ou monter en température au moins une fois par 24 heures[34].
- **Le réseau** : au moins 50 °C quand plus de 3 litres séparent la production du point de puisage le plus éloigné[34].

ET CHEZ VOUS ?

Selon notre lecture, la règle des 55 °C en sortie ne vise que les stockages d'au moins 400 litres : un ballon individuel de 200 litres n'y est pas soumis. La limite de 50 °C au puisage des pièces de toilette, elle, ne dépend pas du volume[34]. Le repère utile est la consigne de 55 °C : « on tue les microbes dans l'eau » et « on limite le dépôt de calcaire », explique l'ADEME[33].

CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE

« Les CET fonctionnent de façon optimale pour une température de consigne de 55 °C »[32].

Les aides à l'eau chaude, au 22/11/2026

Appareil	MaPrimeRénov' par geste	Prime CEE	Bonification
Chauffe-eau thermodynamique	**Non (01/09/2026)**[13]	BAR-TH-148, avant le 01/01/2031[19]	7 · 4, engagée avant le 01/01/2027[16]
Chauffe-eau solaire	**Non en métropole (01/09/2026)**[13]	BAR-TH-101, avant le 01/01/2031[16][19]	5 · 3 · 4, engagée avant le 01/01/2027[16]
PAC hybride	**Non**[10]	BAR-TH-159, abrogée au 01/04/2028[19]	**Non**[19]
Ballon électrique	**Non trouvé**	**Non trouvé**	—

SOURCES EN DÉSACCORD : 55 OU 60 °C ?

On lit souvent « 55-60 °C » ou « 60 °C obligatoire ». Aucun texte lu ne l'impose à un particulier : l'arrêté fixe 55 °C en sortie pour les stockages d'au moins 400 litres et limite l'eau à 50 ou 60 °C au puisage contre les brûlures ; l'ADEME recommande 55 °C[33][34].

VENTILER

Ventiler : *pourquoi, quand*

« Dans une maison mal ventilée, l'excès d'humidité peut se condenser sur les parois », prévient France Rénov'[38]. Isoler sans revoir la ventilation, c'est risquer condensation et moisissures.

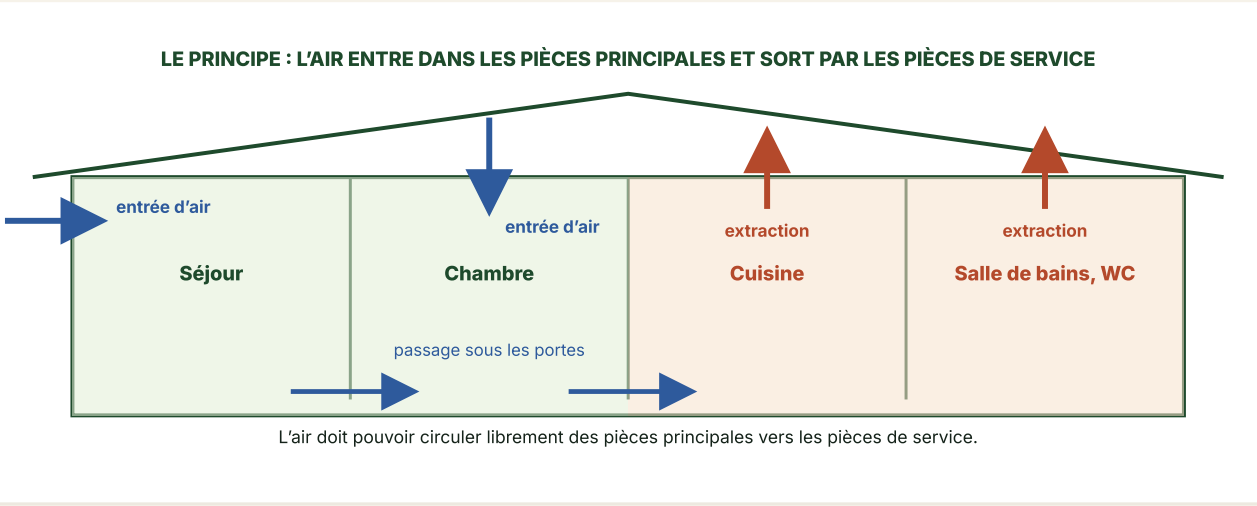

Schéma GOZECO simplifié d'après l'arrêté du 24/03/1982, art. 1 et 2[35].

Ce que disent les textes

- **1982** : l'aération « doit pouvoir être générale et permanente au moins pendant la période où la température extérieure oblige à maintenir les fenêtres fermées »[35]. Entrées d'air dans toutes les pièces principales, sorties au moins dans la cuisine, la salle de bains et les WC ; débits minimaux, réduits si une ventilation mécanique module automatiquement le renouvellement d'air[35].
- **Après une isolation** : l'arrêté du 03/05/2007 impose des entrées d'air dans les pièces principales qui n'en ont pas (modules « 45 pour les chambres et 90 pour les séjours »)[36].
- **Le DPE** « comporte une information sur les conditions d'aération ou de ventilation »[37].

AU QUOTIDIEN

- ✓ Aérer au moins 10 minutes par jour, idéalement matin et soir, même avec une VMC[39][40].
- ✓ Ne jamais boucher une bouche ou une grille[39].
- ✓ Viser 40 à 60 % d'humidité[39].

SOURCES EN DÉSACCORD : LA VMC EST-ELLE OBLIGATOIRE ?

L'arrêté de 1982 fixe les exigences des logements construits depuis ; selon notre lecture, il n'oblige pas un logement ancien à installer une VMC[35]. Dans l'existant, l'obligation porte sur les entrées d'air après isolation[36]. France Rénov' juge la VMC « primordiale »[38]. En zone radon, renseignez-vous auprès de votre agence régionale de santé[39].

VENTILER

VMC simple *ou double flux*

La double flux n'est pas meilleure en toutes circonstances : elle récupère la chaleur mais demande deux réseaux de gaines et un entretien suivi[39]. La simple flux hygroréglable module le débit selon l'humidité[38][39].

	Simple flux autoréglable	Simple flux hygroréglable	Double flux
Principe	Débit constant	Bouches qui s'ouvrent selon l'humidité ; hygro A (entrées d'air fixes) ou hygro B (entrées hygroréglables)[38][39]	Insuffle et extrait ; récupère la chaleur et filtre l'air[39]
MaPrimeRénov' par geste	**Non**	**Non**[10]	**Non (01/09/2026)**[13]
Prime CEE	**Non en maison**[19]	BAR-TH-127 : caisson de classe B ou mieux, avis technique, RGE ; engagée jusqu'au 30/06/2028[19]	BAR-TH-125 : centrale de classe A ou mieux, efficacité ≥ 85 %, RGE ; engagée avant le 01/07/2028[19]
TVA à 5,5 %	Non citée par l'article[9]	Oui : caisson de classe B ou mieux, basse consommation[9]	Oui : classe A ou mieux, rapport de température ≥ 85 %[9]
Entretien	Dépoussiérer régulièrement les bouches ; ne jamais les boucher[39]		Filtres à changer 1 à 2 fois par an[39]

Pas de Coup de pouce pour la ventilation[19]. Une VMC double flux peut entrer dans un projet de rénovation d'ampleur : l'Anah publie encore ses critères techniques[10]. Autoréglable : à défaut de ces critères, le taux de 10 % peut s'appliquer dans un logement achevé depuis plus de 2 ans, selon notre lecture[5].


Illustration

DOUBLE FLUX : LES CONDITIONS

« La qualité de mise en œuvre et de l'entretien, notamment du filtre, sont primordiaux »[38]. L'air neuf se prend à l'extérieur, pas dans les combles[39]. Changement des filtres « notamment après la saison des pollens »[39].

VMC ET CHAUDIÈRE GAZ ANCIENNE

Selon l'ADEME, « la VMC peut être incompatible avec des appareils à gaz à circuits non étanches (arrêté du 2 août 1977 modifié le 10 mai 2005) »[39]. Signalez votre chaudière à l'installateur avant de poser une VMC.

SOURCES EN DÉSACCORD : MAPRIMERÉNOV' POUR UNE VMC ?

La page VMC de France Rénov' cite encore MaPrimeRénov' par geste parmi les aides[38]. C'est périmé depuis le 01/09/2026 : le décret n° 2026-822 a supprimé les forfaits de ventilation[10][13].

ENTRETIEN D'UNE SIMPLE FLUX : PAS DE FRÉQUENCE OFFICIELLE

Nous n'avons trouvé aucune source publique qui chiffre la fréquence de nettoyage des bouches ou du caisson. L'ADEME demande de les dépoussiérer régulièrement et de ne jamais obstruer une bouche ou une grille[39] ; suivez la notice du fabricant.

VMC double flux : notre page

Fonctionnement, conditions de la prime CEE et de la TVA, mises à jour.

gozeco.fr/vmc-double-flux

SÉCURITÉ

Entretien *et ramonage*

L'entretien n'est pas une option : pour une chaudière comme pour un poêle, c'est une obligation fixée par les textes, avec une attestation à garder[22][24].

Qui fait quoi, et à quel rythme

Équipement	Fréquence	Le premier	La preuve
Chaudière gaz, fioul ou bois de 4 à 400 kW	« L'entretien doit être effectué chaque année civile »[22]	Au plus tard l'année civile qui suit l'installation[22]	Attestation sous 15 jours, gardée au moins 2 ans[22]
Poêle, insert, foyer fermé	« Au moins tous les douze mois », depuis le 01/10/2023[24]	Dans les 12 mois qui suivent l'installation[24]	—
Conduit de fumée (ramonage)	Au moins tous les 12 mois ; plus souvent si un arrêté local le prévoit[24]	—	Attestation sous 15 jours ouvrés, gardée 2 ans[24]
Pompe à chaleur	Au moins tous les 2 ans (hors-série n°1)[23]	—	Attestation
Foyer ouvert	Pas d'entretien obligatoire, mais maintenu en bon état ; le conduit se ramone[24]	—	—

La visite d'entretien d'une chaudière

- ✓ À l'initiative de l'occupant, locataire compris, « sauf, le cas échéant, stipulation contraire du bail »[22].
- ✓ Vérification, nettoyage, réglage, évaluation du rendement et du dimensionnement[22].
- ✓ Des conseils, y compris « sur l'intérêt éventuel du remplacement » de la chaudière[22].

Le ramonage

- ✓ Par action mécanique : « l'emploi du feu ou d'explosifs est interdit »[24].
- ✓ Après un feu de cheminée, « l'usage des conduits et appareils qui y sont raccordés est interdit » jusqu'à l'examen et l'attestation[24].
- ✓ Les « bûches de ramonage » ne remplacent pas un ramonage par un professionnel[26].


Illustration

DEUX RAMONAGES PAR AN ?

Recommandé, « dont un durant la période de chauffe », au-delà de 6 m³ apparents de bûches ou 2,5 tonnes de granulés par an[25].

SOURCES EN DÉSACCORD : UN OU DEUX RAMONAGES ?

On lit souvent « deux ramonages obligatoires ». La règle nationale est d'au moins un tous les 12 mois[24]. Deux par an, c'est une recommandation[25], ou une obligation seulement si un arrêté local le prévoit[24].

DÉFAUT D'ENTRETIEN

Nous n'avons pas trouvé de source publique sûre sur les sanctions d'un défaut d'entretien. Gardez vos attestations : elles prouvent que l'obligation est remplie. Un appareil mal entretenu est aussi une cause d'intoxication au monoxyde de carbone (page 19)[40].

SÉCURITÉ

Le monoxyde *de carbone*

« Chaque année en France, environ 3 000 personnes sont accidentellement intoxiquées au monoxyde de carbone, et une centaine en décède »[40]. Les appareils de chauffage et d'eau chaude mal entretenus sont en cause[40].

3 000
personnes intoxiquées
environ, chaque année, selon le communiqué de la DGS, de Santé publique France et de l'Anses du 26/11/2025[40].

100
décès par an
« une centaine », selon le même communiqué[40].

75 %
en période de chauffe
« plus de 75 % » des intoxications, selon une page de Santé publique France mise à jour en 2020[41].

D'où vient le danger

- « Les appareils raccordés à un conduit (chaudières, chauffe-eau, poêles ou cheminées) mal entretenus ou mal réglés »[40].
- Les appareils de chauffage mobiles mal utilisés ; les moteurs qui tournent dans un local fermé[40].

Prévenir

- ☑ Faire vérifier et entretenir ses appareils au moins une fois par an, et avant toute remise en route[40].
- ☑ « Aérer les pièces au moins dix minutes par jour » ; ne jamais boucher les entrées et sorties d'air[40].
- ☑ Un chauffage d'appoint, « deux heures de suite au maximum »[40].
- ☑ Ne jamais se chauffer avec un appareil de cuisson[40].

EN CAS DE DOUTE

maux de tête, fatigue, nausées, vertiges, plusieurs personnes touchées en même temps

1 · Aérez immédiatement

2 · Arrêtez les appareils à combustion

3 · Sortez du logement

4 · Appelez les secours
15 Samu · 18 pompiers · 112
114 (personnes sourdes ou malentendantes)

Schéma GOZECO d'après le communiqué du 26/11/2025[40].

ET LES DÉTECTEURS ?

« Les détecteurs de monoxyde de carbone (DAACO) ne sont pas obligatoires dans les habitations », contrairement aux détecteurs de fumée. Norme : NF EN 50291-1. Une enquête de la DGCCRF (2022-2023) a trouvé des modèles défaillants : « un produit mal conçu ou défectueux induit un sentiment de fausse sécurité »[42]. Un détecteur ne remplace pas l'entretien.

SOURCES EN DÉSACCORD : 3 000 OU 4 000 ?

Des résumés en ligne parlent de « près de 4 000 cas » par an : nous ne l'avons retrouvé sur aucune page publique ouverte. Nous retenons le chiffre du communiqué du 26/11/2025[40]. Au 22/11/2026, aucun bilan de la saison 2025-2026 n'a été trouvé.

PILOTER

La régulation *pièce par pièce*

Le code de l'énergie impose un système qui « régule automatiquement, selon un pas minimum horaire, la température de chauffage par pièce ou, si cela est justifié, par zone de chauffage »[43]. Mais pas tout de suite, et pas partout.



Neuf : permis de construire ou déclaration préalable déposés à partir du 01/01/2027.

Schéma GOZECO d'après l'article R. 241-31-1 du code de l'énergie, en vigueur depuis le 01/03/2026, le catalogue des fiches CEE et l'arrêté du 18/11/2024[19][21][43].

Ce que le texte demande

- Quatre allures au moins : confort, réduit, hors gel, arrêt[43].
- Chauffage central à eau : un régulateur de classe IV, V, VI, VII ou VIII, sauf incompatibilité technique[43].
- Seulement « lorsqu'elles sont techniquement ou économiquement réalisables »[43].
- Pas pour un appareil indépendant à alimentation non automatisée, comme un poêle à bûches[43].
- Le texte n'exige pas de thermostat « connecté »[43].

Les aides

- Plus de MaPrimeRénov' pour la régulation seule[10].
- Fiche CEE BAR-TH-173 (programmation pièce par pièce) abrogée au 01/01/2027[19].
- Coup de pouce « Pilotage connecté » supprimé depuis le 22/11/2024[21].
- TVA à 5,5 % : selon notre lecture, la régulation fait partie des travaux de rénovation énergétique concernés[6].


Illustration

LES REPÈRES DE L'ADEME

Des robinets thermostatiques sur chaque radiateur ou un thermostat programmable ; « fixer la température à 19 °C » quand on est là, « baisser la température à 16 °C » la nuit ou en cas d'absence[33].

SOURCES EN DÉSACCORD : « OBLIGATOIRE EN 2027 » ?

De nombreux résumés parlent d'une obligation dans tous les logements « d'ici 2027 ». Depuis le décret n° 2025-1343, c'est 2027 pour les bâtiments neufs et 2030 pour les existants, si c'est réalisable[43]. Méfiez-vous d'un démarchage qui présenterait un thermostat comme obligatoire dès maintenant.

PILOTER

Coûts d'usage : *des chiffres datés*

Combien coûte vraiment un chauffage ? L'ADEME publie un coût global (équipement, usage et entretien) par mégawattheure de chaleur. Ses chiffres reposent sur les **prix de l'énergie de 2022** : ce ne sont pas des coûts de 2026[28].

COÛT GLOBAL POUR LE MÉNAGE, EN € PAR MWh DE CHALEUR — PRIX DE L'ÉNERGIE 2022 (ADEME)

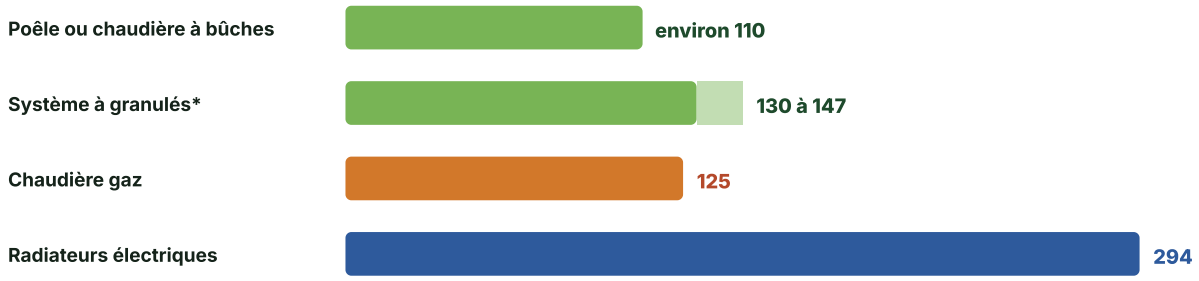

* Granulés : prix du granulé de 2024. La pompe à chaleur ne figure pas dans cette liste de l'ADEME (voir le hors-série n°1).

Graphique GOZECO, barres proportionnelles aux valeurs. Source : ADEME, guide « Comment choisir un chauffage au bois ? », juin 2026, d'après l'étude ADEME sur l'évolution des coûts des énergies renouvelables entre 2012 et 2022[28].

Un exemple théorique, même source

Pour 10 MWh de chaleur par an (hypothèse)	Coût global, prix 2022
Poêle ou chaudière à bûches : 10 × 110	environ 1 100 €
Système à granulés : 10 × 130 à 10 × 147	1 300 à 1 470 €
Chaudière gaz : 10 × 125	1 250 €
Radiateurs électriques : 10 × 294	2 940 €

Calcul GOZECO sur les seules valeurs de l'ADEME. Ce n'est ni une facture ni une prévision : les prix de l'énergie ont changé depuis 2022.

Le prix du combustible bois en 2024

Combustible	Prix moyen 2024
Bûches	4,7 c€/kWh
Granulés (selon le conditionnement)	8 à 8,7 c€/kWh
Briquettes	9 c€/kWh

ADEME, prix 2024 publiés en 2025[28].

ET L'EMPREINTE CARBONE ?

L'ADEME renvoie vers son « Simulateur Impact CO_2 » pour comparer les modes de chauffage[26].

SOURCES EN DÉSACCORD : DES CHIFFRES PÉRIMÉS

Le guide de l'ADEME « Comment changer de chauffage ? » (décembre 2025) compte encore 2,3 kWh d'énergie primaire pour 1 kWh d'électricité et des radiateurs à « 38 % maximum »[44]. Le coefficient est de 1,9 depuis le 01/01/2026 et passe à 1,7 au 01/01/2027[46] : nous ne reprenons pas ce 38 %. Aucun comparatif public des prix de l'énergie en 2026 n'a été trouvé : nous n'en publions pas.

ET APRÈS ?

2027 et *12 points à retenir*

Ce qui est déjà publié

01/01/2027	Gaz exclu des logements neufs ; régulation par pièce dans le neuf ; fiche BAR-TH-173 abrogée ; fin des bonifications du chauffe-eau thermodynamique et du solaire (engagement)[2][16][19][43].
01/01/2027	DPE : électricité à 1,7 ; TVA recodifiée, mêmes taux[6][46].
01/10/2027	Fiche CEE des poêles et inserts (BAR-TH-112) abrogée[19].
31/12/2027	Fin prévue de l'éco-prêt à taux zéro[47].
2028	PAC hybride (01/04) ; VMC simple flux hygro (30/06) et double flux (01/07) : fin des fiches CEE[19].
2030-2031	Régulation dans l'existant (01/01/2030) ; fin des fiches chaudière biomasse (31/12/2030) et chauffe-eau thermodynamique (avant le 01/01/2031)[19][43].
2040	Objectif européen d'élimination des chaudières fossiles, sans interdiction d'usage[4].

LE BUDGET 2027, PAS ENCORE VOTÉ

Le projet de loi de finances prévoit que les pompes à chaleur soient « uniquement financés par les certificats d'économie d'énergie », donc sans MaPrimeRénov'[48].

Au 21/11/2026, il n'est **pas adopté** : rejeté en première lecture à l'Assemblée le 04/11, transmis au Sénat le 19/11, en séance du 23/11 au 09/12/2026[48].

Il ne touche ni la TVA ni l'éco-PTZ ; nous n'y avons trouvé aucune mesure sur le bois, la ventilation ou le chauffe-eau thermodynamique[6][48]. Pour l'instant, c'est la date de dépôt de votre demande qui fixe les règles[13].

PAS ENCORE EN VIGUEUR ANNONCÉ

Le 15/10/2026, le Gouvernement a annoncé une prime à la sortie du gaz jusqu'à 1 000 € dans les « zones de sortie du gaz », et l'extension de l'interdiction aux chaudières au biofioul[3].

Textes attendus d'ici mars 2027 : rien n'est applicable au 22/11/2026.

Les 12 points à retenir

- ☐ **L'ordre** — Isoler et ventiler avant de changer le chauffage.
- ☐ **Le fioul** — Pas de chaudière neuve, sauf exception justifiée par une note.
- ☐ **Le gaz** — TVA à 20 %, ni MaPrimeRénov' ni prime CEE.
- ☐ **La cuve** — Dépose aidée, certificat d'inertage remis.
- ☐ **La prime CEE** — Offre acceptée avant de signer le devis.
- ☐ **Le Coup de pouce** — Dépose de l'ancien appareil sur la preuve.
- ☐ **Le bois** — Flamme Verte ou équivalent, posé par un RGE.
- ☐ **Le bois sec** — Bûches à moins de 23 % d'humidité.
- ☐ **L'entretien** — Chaque année ; attestations gardées 2 ans.
- ☐ **L'eau chaude** — Consigne de 55 °C.
- ☐ **La ventilation** — Ne jamais boucher une entrée ou une bouche.
- ☐ **Le CO** — Doute : aérer, arrêter les appareils, sortir, appeler le 15, 18, 112 ou 114.

Récapitulatif GOZECO des pages 5 à 21. Les règles et leurs sources sont détaillées dans chaque page.

SOURCES ET MÉTHODE

D'où viennent *nos chiffres*

Sources consultées jusqu'au 22 novembre 2026. Pour chaque texte, la version utilisée est indiquée. Les textes juridiques priment sur les pages d'information.

1. **Décret n° 2022-8 du 05/01/2022** (art. R. 171-13 du code de la construction), JO du 06/01/2022, version initiale et notice. Légifrance JORFTEXT000044844392
2. **Décret n° 2026-863 du 12/09/2026** (chauffage des bâtiments neufs, R. 172-14 ; R. 171-13 depuis le 14/09/2026). Légifrance JORFTEXT000054834875
3. **economie.gouv.fr**, « Lancement de la seconde phase du plan d'électrification », 15/10/2026 (mesures annoncées, lues le 22/11/2026). economie.gouv.fr/actualites
4. **Directive (UE) 2024/1275 du 24/04/2024**, art. 17 §15 et annexe II, JOUE du 08/05/2024. eur-lex.europa.eu
5. **CGI**, art. 279-0 bis (TVA à 10 % ; chaudières fossiles exclues), en vigueur depuis le 01/03/2025, repris du hors-série n°5. Légifrance LEGIARTI000051215062
6. **CGI**, art. 278-0 bis A (TVA à 5,5 %), version du 21/02/2026, recodifié au 01/01/2027, repris des hors-séries n°1 et n°5. Légifrance LEGIARTI000053545596
7. **impots.gouv.fr**, « Quel taux de TVA appliquer pour les travaux réalisés dans les logements ? », modifiée le 14/10/2026, reprise du hors-série n°5. impots.gouv.fr
8. **CGI**, annexe IV, art. 30-0 D ter (critères des équipements), en vigueur depuis le 10/09/2026. Légifrance LEGIARTI000054437890
9. **CGI**, annexe IV, art. 30-0 D quater (ventilation), en vigueur depuis le 01/01/2025. Légifrance LEGIARTI000050824833
10. **Anah**, guide *Les aides financières en 2026*, édition septembre 2026, repris des hors-séries n°1 et n°3. anah.gouv.fr
11. **Décret n° 2020-26 du 14/01/2020** (prime de transition énergétique), version consolidée, repris des hors-séries n°1 et n°3. Légifrance JORFTEXT000041400291
12. **Arrêté du 12/06/2026** (NOR VLOL2607514A), JO du 17/06/2026, tableau applicable aux demandes déposées depuis le 01/01/2026, qui abroge et reprend l'arrêté du 08/09/2025 ; lus sur AIDA (Ineris). aida.ineris.fr/node/46001
13. **Décret n° 2026-822 du 25/08/2026**, JO du 27/08/2026, applicable aux demandes déposées depuis le 01/09/2026. Légifrance JORFTEXT000054750363
14. **Service-Public**, MaPrimeRénov' (F35083), vérifié le 01/09/2026, repris du hors-série n°1. service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F35083
15. **Arrêté du 05/11/2026** (NOR ECOR2625692A), JO du 10/11/2026, en vigueur le 16/11/2026 : art. 3-6 de l'arrêté du 29/12/2014. Légifrance JORFTEXT000055075316
16. **Arrêté du 29/12/2014**, art. 3-9 (bonifications), en vigueur depuis le 16/11/2026. Légifrance LEGIARTI000055076514
17. **Ministère**, Coup de pouce « Chauffage » (mise à jour affichée : 23/07/2025), repris des hors-séries n°1 et n°4. ecologie.gouv.fr
18. **Arrêté du 29/05/2026** (agrément des PAC, Coup de pouce), JO du 30/05/2026, repris du hors-série n°1. Légifrance JORFTEXT000054152008
19. **Ministère**, catalogue des fiches CEE (mise à jour du 05/11/2026) et fiches BAR-TH-101, 112, 113, 125, 127, 148, 159 et 173, repris du hors-série n°4. ecologie.gouv.fr
20. **Service-Public**, prime énergie CEE (F35584), vérifié le 26/06/2026, repris du hors-série n°4. service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F35584
21. **Arrêté du 18/11/2024** (fin du Coup de pouce Pilotage connecté), JO du 21/11/2024, repris du hors-série n°4. Légifrance JORFTEXT000050626971
22. **Code de l'environnement**, art. R. 224-41-4 à R. 224-41-9 (entretien des chaudières), version en vigueur au 22/11/2026. Légifrance LEGISCTA000020726540
23. **Code de l'environnement**, art. R. 224-44 à R. 224-44-5 (systèmes thermodynamiques), repris du hors-série n°1. legifrance.gouv.fr
24. **Code de la santé publique**, art. R. 1331-66 à R. 1331-78, en vigueur depuis le 01/10/2023 (décret n° 2023-695), version au 22/11/2026. Légifrance LEGISCTA000047869233
25. **Arrêté du 20/07/2023** (entretien et ramonage des appareils à combustible solide), annexe 2, en vigueur au 22/11/2026. Légifrance JORFTEXT000047873344
26. **ADEME**, « Se chauffer au bois : les bons gestes », publié le 12/12/2025. agirpourlatransition.ademe.fr
27. **ADEME**, guide « Comment bien se chauffer au bois ? », juin 2026. librairie.ademe.fr
28. **ADEME**, guide « Comment choisir un chauffage au bois ? », juin 2026 ($PM_{2,5}$: CITEPA, Secten 2025 ; prix des appareils : Observ'ER 2025). librairie.ademe.fr
29. **ADEME**, « L'aide du Fonds Air Bois », publié le 12/12/2025, repris du hors-série n°5. agirpourlatransition.ademe.fr
30. **Code de l'environnement**, art. L. 222-6-1, en vigueur depuis le 25/08/2021. Légifrance LEGIARTI000043967172
31. **Arrêté inter-préfectoral n° DRIEAT-IDF 2025-0121** du 09/01/2025 (plan de protection de l'atmosphère d'Île-de-France), art. 3, 14, 15 et 18. prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france
32. **ADEME**, « Produire de l'eau chaude avec des énergies renouvelables », publié le 12/12/2025. agirpourlatransition.ademe.fr
33. **ADEME**, « Passer un hiver au chaud », septembre 2026. librairie.ademe.fr
34. **Arrêté du 23/06/1978**, art. 36 (modifié le 30/11/2005), en vigueur depuis le 15/12/2006. Légifrance LEGIARTI000006828036
35. **Arrêté du 24/03/1982** relatif à l'aération des logements, en vigueur au 22/11/2026. Légifrance JORFTEXT000000862344
36. **Arrêté du 03/05/2007** (bâtiments existants), art. 5, repris du hors-série n°2. legifrance.gouv.fr
37. **CCH**, art. L. 126-26 (DPE), en vigueur depuis le 25/08/2021, repris du hors-série n°7. Légifrance LEGISCTA000043967326
38. **France Rénov'**, « Ventilation simple flux » (non datée, lue le 22/11/2026). france-renov.gouv.fr/renovation/vmc/maison
39. **ADEME**, guide « Comment améliorer la qualité de l'air chez soi ? », septembre 2026. librairie.ademe.fr
40. **DGS, Santé publique France et Anses**, communiqué sur les intoxications au monoxyde de carbone, Paris, 26/11/2025. santepubliquefrance.fr
41. **Santé publique France**, « Monoxyde de carbone — Données », mise à jour du 13/05/2020. santepubliquefrance.fr
42. **DGCCRF**, « Détecteurs de monoxyde de carbone : des produits pas toujours fiables », 03/03/2025. economie.gouv.fr/dgccrf
43. **Code de l'énergie**, art. R. 241-31-1, en vigueur depuis le 01/03/2026 (décret n° 2025-1343 du 26/12/2025). Légifrance LEGISCTA000047651278
44. **ADEME**, « Comment changer de chauffage ? », décembre 2025. librairie.ademe.fr
45. **Ministère**, fiche « Comprendre mon DPE » (PDF, non datée), reprise du hors-série n°7. ecologie.gouv.fr
46. **Arrêté du 19/08/2026** (électricité 1,9 → 1,7), JO du 26/08/2026, applicable au 01/01/2027, repris du hors-série n°7. Légifrance JORFTEXT000054747079
47. **Service-Public**, éco-prêt à taux zéro (F19905), vérifié le 01/09/2026. service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F19905
48. **Projet de loi de finances pour 2027** (programme 135, p. 70) et dossier législatif du Sénat mis à jour le 21/11/2026, repris du hors-série n°1. senat.fr/dossier-legislatif/pjlf2027.html
49. **France Rénov'**, contact : 0 808 800 700 (non datée), repris du hors-série n°1. france-renov.gouv.fr/contact

Méthode et points écartés. Chaque information a été recherchée sur le texte ou la page de l'organisme public concerné, puis recoupée ; en cas de désaccord, nous suivons le texte réglementaire et le signalons. Pompe à chaleur, MaPrimeRénov', CEE et TVA : repris de nos hors-séries n°1, n°3, n°4 et n°5. Les arrêtés de 2025-2026 sur MaPrimeRénov' [12] ont été lus sur AIDA (Ineris), qui reproduit le JO : à relire sur Légifrance. Écartés faute de source suffisante : éco-PTZ pour une chaudière gaz, sanction d'un défaut d'entretien, fréquence d'entretien d'une VMC simple flux, nombre d'étoiles Flamme Verte hors Île-de-France, règles des autres plans de protection de l'atmosphère, prix de l'énergie en 2026, report du marché carbone européen.

Magazine réalisé avec l'aide d'une intelligence artificielle. Les textes ont été rédigés et les images créées avec l'IA, à partir des sources publiques listées ci-dessus, puis relus et recoupés. Malgré ces vérifications, une erreur reste possible. **Vous en repérez une ? Signalez-la à contact@gozeco.fr** : nous la corrigerons dans la version en ligne. Les sources font foi. Informations vérifiées au 22 novembre 2026.


Illustration

Gardez la *version à jour*

Les règles bougent : gaz exclu des logements neufs et fin de la bonification du chauffe-eau thermodynamique en 2027, fiche des poêles abrogée en octobre 2027, budget 2027 en discussion. Scannez le code ci-dessous avant de signer un devis : la page en ligne indique la dernière édition de ce hors-série et les changements intervenus depuis.

Version à jour

Ce hors-série en ligne et ses mises à jour

Estimer vos aides

Simulateur indicatif, sans engagement

Trouver un artisan RGE

Annuaire d'après les données de l'ADEME

France Rénov'

Le service public de conseil, gratuit et indépendant

ADRESSES UTILES

France Rénov' : 0 808 800 700 [49]
Monoxyde de carbone, urgence : 15, 18, 112 ou 114 [40]
Qualité de l'air : préfecture ou observatoire régional (Atmo)
Simulateur Impact CO_2 de l'ADEME [26]

GOZECO

Média privé d'information sur la rénovation énergétique, qui met aussi en relation avec des professionnels partenaires. GOZECO n'est pas un service public et n'attribue aucune aide ; ce guide ne présente aucune offre commerciale ni conseil personnalisé.

CETTE ÉDITION

Hors-série n°10, hiver 2026-2027. Informations vérifiées au 22 novembre 2026. Magazine réalisé avec l'aide d'une intelligence artificielle ; une erreur reste possible : signalez-la à contact@gozeco.fr. Gratuit, ne peut être vendu. © GOZECO 2026.